

Appel à projets 2016

Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires

Dates limites de dépôt des dossiers : 25 janvier et 31 mai 2016

Contexte

L'accès pour tous aux moyens d'une vie décente est une question universelle. Nos sociétés contemporaines y ont répondu en faisant du travail la source principale du revenu. La Déclaration universelle des droits de l'homme établit d'ailleurs que *« toute personne a droit au travail [...] et à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine »*.

Le modèle de développement que nous connaissons depuis trois siècles s'essouffle et ne pourra, sous sa forme actuelle, être étendu à l'ensemble de la planète dont les ressources montrent leurs limites. Les problèmes liés au travail et à l'emploi, même s'ils se posent différemment, sont partout d'actualité.

Alors que la France compte aujourd'hui plus de 5 millions de personnes complètement ou partiellement privées d'emploi, chacun fait l'expérience, personnellement ou dans son entourage, de périodes de chômage de plus en plus longues, quels que soient l'âge, le diplôme ou l'expérience.

L'absence d'emploi ne prive pas seulement d'un revenu : le travail est aussi une source d'épanouissement qui permet de nouer des relations, de montrer son utilité sociale, d'acquérir son autonomie, de se loger, etc.

Dans ce contexte, la Fondation de France souhaite soutenir des démarches qui permettent de répondre à des besoins sociaux sur les territoires, tout en facilitant l'accès à l'emploi et/ou en créant directement des emplois.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- des organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée : associations et éventuellement coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général ;
- des regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée. Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure non lucrative.

Les modalités de soutien

Ce programme peut soutenir :

- le démarrage de projets de terrain et leur développement ;
- les initiatives qui permettent de consolider une ou des structures par la diversification de leurs activités ;
- la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences.

La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement. Des projets pluriannuels pourront être étudiés.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Trois axes de travail sont privilégiés.

Axe 1

Lever les freins matériels à l'accès à l'emploi

Les horaires atypiques et changeants, l'éloignement du lieu de travail, le cumul de différentes activités sur des périodes plus ou moins longues, l'évolution des structures familiales, confrontent les chercheurs d'emploi et les salariés à des difficultés matérielles et à une réorganisation de leur quotidien.

Pour éviter que ces freins à la recherche ou au maintien dans l'emploi ne fassent basculer les plus fragiles vers l'exclusion, la Fondation de France soutient des projets qui facilitent de façon durable la prise en charge d'enfants ou de personnes dépendantes, le logement près du lieu de travail et les déplacements (en privilégiant l'accès aux moyens mutualisés de transport et l'écomobilité).

Les propositions qui permettent de prendre en compte plusieurs de ces dimensions sont encouragées.

Les projets qui visent les freins cognitifs (alphabétisation par exemple) et la préparation à l'emploi (ateliers CV et entretien d'embauche, prêt de vêtement, etc.) ne seront pas retenus.

Axe 2

Développer l'innovation sociale

La Fondation de France constate le développement de nouvelles organisations du travail et de nouvelles formes d'économies qui articulent échanges marchands et non marchands. Elle

souhaite favoriser l'émergence, la structuration et le développement de réponses qui accompagnent ces évolutions du travail et permettent de préparer les emplois de demain, en particulier pour les personnes vulnérables.

Dans cette perspective, elle pourra soutenir des projets qui contribuent :

- à initier, tester, structurer des filières émergentes dans de nouveaux secteurs d'activité, fondées sur la solidarité et la préservation de l'environnement et prometteuses en termes de création d'activité et d'emploi, ainsi qu'à accompagner les mobilités professionnelles vers ces filières ;
- à développer des modes de production de biens et de services qui rénovent la relation entre les producteurs et les consommateurs ;
- à construire des formes innovantes d'activité qui sécurisent les personnes en difficulté.

Axe 3

Créer des emplois pour répondre à des besoins sociaux sur des territoires fragiles

Les inégalités entre les territoires continuent à se creuser. Certains cumulent les difficultés économiques et sociales. Leurs habitants sont particulièrement touchés par la pénurie d'emplois et la concurrence accrue sur le marché du travail.

La Fondation de France est convaincue que des solutions de proximité peuvent être imaginées pour faire face à des besoins sociaux, tout en créant des emplois localement.

Critères

La Fondation de France sera très attentive aux questions liées à l'insertion socio-professionnelle, au maintien dans l'emploi, à la création d'emploi, à la qualité de vie au travail, etc.

Elle soutient des projets durables. Elle encourage les coopérations entre différents acteurs et porte une attention particulière à la participation des usagers et des bénévoles à tous les stades du projet (de l'idée initiale, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions).

Les services proposés doivent être accessibles aux personnes en difficulté. La Fondation de France appréciera qu'ils soient également ouverts à un public divers (origines sociales, culturelles, âges), avec une tarification adaptée aux moyens de chacun.

Les porteurs de projets devront montrer comment ils trouvent un équilibre financier à moyen terme, en associant des ressources propres (vente de produits et de services), des subventions, des contributions en nature (dons, bénévolat, prêt de locaux). Ils devront préciser comment ils prévoient de financer les charges de fonctionnement générées par le projet lorsqu'elles ne seront plus couvertes par le soutien de la Fondation de France.

Au-delà de ces critères, la Fondation de France appréciera la qualité globale du projet ainsi que son caractère innovant et d'intérêt général.

Ne seront pas retenus dans le cadre de cet appel à projets :

- les projets relevant de l'insertion par l'activité économique ou du travail adapté ;
- les structures d'accompagnement à la création d'entreprise ;
- les structures de conseil juridique, administratif ou financier ;
- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
- les projets sociaux sans réel caractère économique ;
- les projets environnementaux sans dimension économique et solidaire ;
- l'organisation de manifestations ou actions ponctuelles (colloques, séminaires, expositions, voyages, etc.) ;
- les demandes liées à des difficultés financières, passagères ou chroniques ;
- les activités se déroulant majoritairement en dehors du territoire français.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est disponible sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Deux sessions sont prévues en 2016.

Les dates limites de soumission des dossiers sont fixées :

- au 25 janvier inclus pour la première session ;
- au 31 mai inclus pour la seconde session.

Aucune dérogation à ces dates ne sera possible.

Un jury de présélection déterminera quels projets seront instruits.

Le cas échéant, l'attribution des financements aura lieu dans un délai maximum de 6 mois après la date limite de réception des dossiers.

Toutes les décisions seront notifiées par écrit. Aucune ne sera communiquée par téléphone.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire à travers six fondations régionales implantées à Lille-Roubaix, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau dans le cadre de programmes nationaux et interviennent localement pour détecter, analyser, soutenir et mettre en valeur des projets innovants et exemplaires qui contribuent à répondre aux besoins sociaux, économiques, culturels et environnementaux de nos régions. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Centre-Ouest

Programme Emploi
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Emploi
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

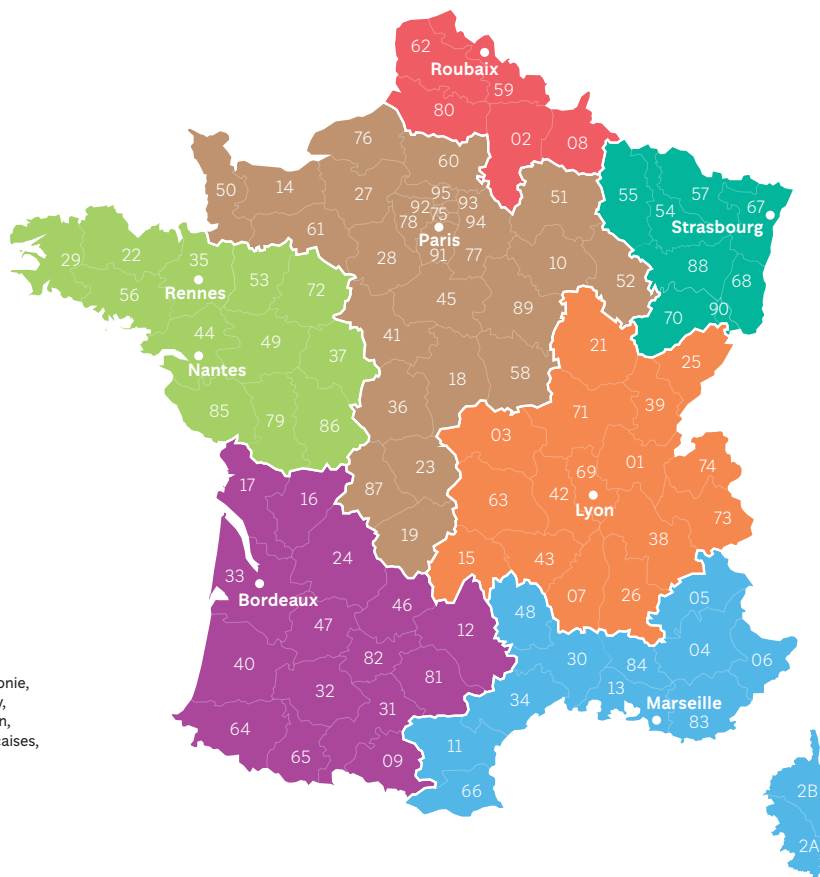
10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org



Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France